



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU
LEGS DE MONSIEUR GEORGES GUERIN

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

DELIBERATION D20110433

PATRIMOINE ET MOYENS

ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS DE MONSIEUR GEORGES GUERIN

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Monsieur Georges GUERIN est décédé le 3 février 2011 à Niort. Il a par testament olographe en date du 9 avril 1997, déposé à l'étude de Maître Emmanuelle Denis notaire à Niort, institué la Ville de Niort comme légataire universel de ses biens.

La succession se compose de :

ACTIF IMMOBILIER :

- Une maison d'habitation avec terrain sise 19, rue des impasses à Niort Cadastrée HO 397 – 410 – 412 pour une superficie cadastrale totale de 28a et 00ca	150 000,00 €
- Un ensemble de parcelles de terrains Pour une superficie cadastrale totale de 18ha 61a et 74ca	63 195,05 €
- Mobilier courant, équipement et objets divers non estimés	
Total :	213 195,05 €

ACTIF BANCAIRE :

- Liquidités trouvées au domicile du défunt	361,77 €
- Deux rentes viagères totalisant :	923,48 €
- Caisse régionale du Crédit Agricole (solde au jour du décès)	37 981,53 €
- Caisse d'épargne (solde au jour du décès)	346 035,71 €
- Versement loyers rentes viagères	98,75 €
- Espèces trouvés au domicile du défunt et remises par la gendarmerie	35,00 €
Total :	385 436,24 €

PASSIF :

Il correspond à divers impôts, factures de maladie, frais d'obsèques, facture de nettoyage, frais de succession liés au legs.

Ce legs est assorti d'une seule condition : conserver la propriété des biens immeubles pendant une durée minimum de 30 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- accepter les charges, clauses et conditions auxquelles est fait le legs de Monsieur Georges GUERIN, constatant que l'actif se montre largement supérieur au passif et qu'il n'est grevé d'aucune charge excessive ou onéreuse pour la commune ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Ville de Niort supportera tous les frais pouvant en découler.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL